sien une rectification dans laquelle le rédacteur de l'article avait soulevé de vives protestations dans la presse locale conservatrice, rendant hommage à la parfaite honorabilité des personnes visées : il faisait même un éloge pompeux de l'abbé Delattre et concluait en disant que ce dernier devait après tout, savoir gré au journal d'avoir donné de la publicité à cette affaire, puisque cela permettait de mettre du même coup un terme aux racontars qui circulaient sourdement un peu partout dans la ville.

C'était un article rectificatif que les deux avocats plaidant à l'audience de ce jour étaient d'accord pour qualifier de « modèle du genre ».

Le *Petit Nord*, sitôt cette rectification parue, fit la sienne à son tour, mais dans d'autres termes que ceux dont s'était servi le *Mémorial artésien*.

M. l'abbé Delattre, jugeant ces réparations insuffisantes, appela le *Mémorial artésien* devant le tribunal correctionnel de Saint-Omer qui prononça contre lui une peine d'amende de cinquante francs et le condamna en deux cents francs de dommages-intérêts, avec l'insertion du jugement dans six journaux.

Aujourd'hui c'est le *Petit Nord* qui est assigné en la personne de son gérant M. Taffin, devant les juges correctionnels de Lille : il est assigné de Me Baggio.

Me Gerville-Réache présente la demande au nom de M. l'abbé Delattre, et conclut en deux mille francs de dommages-intérêts, outre l'amende et à l'insertion dans cinq journaux du jugement qui interviendra.

M. Dassonville, substitut, qui remplit les fonctions de ministère public, se contente de requérir l'application de la loi.

Me Baggio répond que l'article, tel qu'il est conçu, paraissait plutôt viser les jeunes gens qui fréquentaient habituellement la maison de famille que M. Delattre lui-même et il soutient, au surplus, que la rectification a été d'une réparation suffisamment large.

Le Tribunal met la cause en délibéré. Me CONFORME.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 27 mai

Présidende de M. le conseiller VIBERT

2e affaire

Fausse monnaie à Douai et les environs

Lucas, Dauphin et Félix Hornez sont condamnés chacun à deux ans de prison. Louis Hornez est acquitté. Défenseurs : Mes Escoffier, Wable, Edart et Bertin.

Audience du jeudi 28 mai

Présidence de M. le conseiller VIBERT

1re affaire (de Ponbaix). — **Affaire de mœurs**

L'accusé Jean-François Florin, ouvrisseur à Roubaix, y est né le 6 mars 1856. Il a donc 25 ans.

Florin est condamné à un an de prison, mais avec sursis, à l'exécution de cette peine, conformément à la législation nouvelle.

2e affaire. — **Tentative d'assassinat à Douai**

D'après l'accusation, Auguste Choquet ayant le 20 septembre, volé un cheval dans une commune voisine de Vouipaix (Aisne), ordonna à Houet, de conduire l'animal à Douai, sur le marché.

Le domestique arriva le 21 vers 5 heures du soir, aux portes de cette ville. Il y fut rejoint par Choquet qui avait pris le train. Celui-ci fit mettre le cheval à l'écurie, et emmena Houet dîner dans une auberge.

Il avait, selon le ministère public, le dessin de tuer ce dernier soit pour se se débarrasser d'un témoin qui savait son vol, soit pour tout autre motif. Pour assurer l'exécution de son projet il avait voulu des complices et se serait adressé à Emile Henry, ouvrier peintre à Douai, qu'il connaissait. Henry aurait accepté de l'aider et se serait chargé de lui procurer encore quelqu'un.

En sortant de l'auberge où il avait dîné avec Choquet et Houet, cet accusé chercha un de ses amis, Frédéric Desmarets, ouvrier peintre comme lui. Les quatre individus, s'étant rejoints, entrèrent dans un cabaret du quai du commerce.

Vers 10 heures, Choquet donna le signal du départ, en disant : « Il est temps de partir. Nous allons à La Glacière. » Le groupe se rendit par la porte d'Ocre, dans les fortifications. Près d'une poterne ouverte, Choquet s'arrêta, en trouvant que c'était « une belle place », et invita ses compagnons à y entrer. Houet, se sentant fatigué, refusa d'aller plus loin et déclara à Choquet qu'il le quittait.

Il avait fait à peine quelques pas dans la direction de Douai, quand un coup de revolver aurait été tiré sur lui par derrière. La balle lui traversa la joue. Un second coup ne l'atteignit pas.

Les accusés l'auraient alors saisi et jetédans un fossé des remparts. Il serait parvenu à gagner une touffe de roseaux où il se serait caché, sa tête seule n'étant point submergée.

Jusqu'à 2 heures du matin, il entendit ses agresseurs rôder sur la berge. Desmarets, un moment, serait entré dans l'eau et aurait dit : « Il est bien mort. Il ne bouge plus. » Henry aurait répondu : « 400 francs, ce n'est pas trop pour un coup pareil. »

Houet put sortir du fossé à 6 heures du matin, avec l'aide d'un passant. Il se rendit au bureau de police, et Henry fut arrêté sur le marché aux chevaux où, de concert avec Choquet, il essayait de vendre le cheval volé. Desmarets fut aussi arrêté, quelques heures après. Quant à Choquet, il réussit à fuir et ne sera, par contumace, jugé qu'ultérieurement pour contumace. Ses complices, au contraire, sont jugés aujourd'hui.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la daction.

A propos d'un scandale

Roubaix, le 25 mai.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Dans votre numéro du 24 courant, vous avez donné connaissance au public d'un fait scandaleux qui s'est passé près de l'église du Sacré-Cœur.

Si votre devoir vous imposait de le mentionner, le nôtre est de chercher la lumière dans cette affaire.

Il existe des cas où, le personnel n'étant pas suffisant, on doit avoir recours à des étrangers ; or, comme on ne connaît pas toujours les gens qui veulent se prêter à ce service, il peut arriver (et c'est ce que nous sommes tentés de croire) que ce scandale a été causé par des gens très peu estimables, employés par force; c'est pourquoi nous nous joignons à vous et au public, pour demander aux personnes qui ont autorité, de ne laisser porter aucun mort, sans qu'il y ait au moins deux porteurs de la paroisse.

Dans l'espoir que vous insérerez cette juste demande, nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos salutations.

Pour un groupe de porteurs
L. GADENNE,

CONSEIL MUNICIPAL DE CROIX

1re réunion de la session ordinaire de mai

Séance du mercredi 27 mai 1891

La séance est ouverte à 8 h. 45, sous la présidence de M. Louis Pluquet, maire.

Présents : MM. Achille Florin et Henri Segard, adjoints; Alcide Couturier, J.-B. Roger, Jeannin Guibal, Jules Renaud, Henri Lamblin, Henri Desrumaux, François Mullier, Emile Mangez, Paul Lefebvre et Jean-Louis Castel.

Absents : MM. Emile Cochetaux, Florentin Salosse, Honoré Salve, Alfred Dereux, Alfred Duparcq, Pierre-Henri Lepers, Eugène Caen, Edouard Lecomte.

Lecture est faite, par M. le Maire, de la circulaire préfectorale convoquant le Conseil en session ordinaire.

M. Descamps, secrétaire de la Mairie, donne celle du procès-verbal de la dernière réunion (1er avril) qui est adopté sans observations.

La reddition du compte administratif

L'ordre du jour appelle la reddition du compte administratif de l'exercice 1890. M. Manche, receveur municipal en donne lecture. Il se décompose ainsi : recettes ordinaires 61.082 87, extraordinaires 12,157,50 et supplémentaires 9.061 fr ; au total 82 302,57 sur lesquels il reste à recouvrer 449,68. Voici pour les dépenses : ordinaires 58,823,82, extraordinaires 9,661.49, supplémentaires 22,736,58 ; au total 91,221,89 dont 5,017,69 restent à payer. Le reliquat de l'exercice 1890 se chiffre par 10,125.58.

M. le Président. Je vous demande le renvoi de ce budget à la commission des finances qui l'examinera. — M. Mangez. Y a-t-il nécessité ? Je crois que cette formalité ne s'est jamais accomplie. — M. le Maire. Je vous le demande comme satisfaction personnelle; j'ai des raisons pour cela. Contrairement à ce qu'a dit M. Mangez, le même cas s'est déjà présenté. Le renvoi à la commission des finances est adopté.

Les visites des écoles par un médecin

M. Mangez. — Il n'y a donc plus de docteur qui visite les écoles? C'est pourtant d'une grande utilité. — M. le Maire reconnaît le bien fondé de cette demande. Ce service a déjà fonctionné, ajoute-t-il, cessé à la mort de M. Descarpentries. La préfecture nous a même demandé dernièrement un rapport à ce sujet. Quelques cas de variole ont été constatés Je pense que M. Wallez accepterait cette charge.

Un conseiller. — Et quel était le crédit alloué pour cette fonction? — M. le Maire. 120 francs.

Le Conseil décide que l'administration s'occupera de la question.

Le budget supplémentaire de 1891

M. le Maire. On vous a remis maintenant le budget supplémentaire de 1891, une partie plutôt. — M. Manche fait cette lecture. — M. le Maire. Nous en resterons là pour le moment; nous compléterons ce budget à la prochaine réunion, car nous devons encore nous assembler d'ici une quinzaine de jours.

Le budget du Bureau de Bienfaisance

La séance continue par le vote du budget du Bureau de Bienfaisance. — M. le Maire. Les membres de ce bureau se sont réunis, il y a trois ou quatre semaines, pour établir leur budget; mais il est nécessaire que le Conseil l'approuve. — M. Manche en donne lecture : Recettes 11.067,58, dépenses 11.012,91 soit un excédent de recettes de 54.67.

M. Mangez. Est-il procédé à l'adjudication pour les fournitures de pharmacie? — M. le Maire. Non, mais les pharmaciens font 20 0/0 de rabais et les pauvres sont libres d'aller ou bon leur semble. Toutes leurs fournitures sont basées sur une série de prix.

Le projet de budget supplémentaire se balance ainsi : recettes et dépenses 1054,67 Celui du budget primitif de 1892 se balance également : recettes 11,363,60; dépenses 11.363,60. Le budget du bureau de bienfaisance est adopté.

Le budget vicinal

M. Descamps donne lecture du budget vicinal pour 1892.

Après une demande relative à la loi votée en 1863 sur les chemins vicinaux, faite par M. Lamblin, et à laquelle M. le Maire répond, ce budget estadopté.

Nomination d'un agent-voyer

Le Conseil procède ensuite à la nomination d'un agent-voyer municipal.

M. le Maire fait ressortir la nécessité de posséder un agent-voyer; la besogne augmente tous les jours; des constructions se font partout et la voirie ne peut plus suffire Je propose de voter un crédit de 400 francs qui sera alloué pour ces fonctions; cette somme, à mon avis suffirait.

M. Mangez. — Quelles seraient les attributions de la personne chargée de ce service ? — M. le Maire. Elle aurait à surveiller les routes et à distribuer les alignements, enfin à pourvoir à tous les besoins que nécessiterait ce service. — M. Segard. La nomination proposée me paraît d'une grande utilité.

M. Mangez. — Ce fonctionnaire habiterait la commune ? M. le Maire. On pourrait désigner M. Collart qui connaît très bien la situation de la commune; et qui est également chargé des mêmes fonctions à Linselles, Bondues, etc.; on ne pourrait guère d'ailleurs trouver mieux que lui. Son service commencerait le 1er juin, nous aurions donc les sept douzièmes du crédit à lui payer pour l'année courante. La proposition est adoptée.

La Makellerie. — Déplacement d'un sentier

On aborde la question de déplacement d'un sentier à la Makellerie et son remplacement par une rue de douze mètres sollicité par M. Coisne.

M. Descamps donne lecture du rapport de la commission de la voirie qui s'est réunie le 22 avril; il en ressort qu'il n'y a aucun inconvénient à faire le changement demandé, au contraire, il ne peut y avoir qu'avantage pour la commune.

La commission propose au Conseil l'adoption d'une rue de 12 mètres d'après le plan de M. Bernard.

M. le Maire. Vous avez tous vu le plan : de dix mètres cette voie a été portée à 12. Le Conseil autorise le changement sous réserves des réclamations des tiers.

Le Boulevard de la Chapelle

M. le Maire propose le renvoi à la Commission de la voirie d'une demande de reconnaissance du boulevard de la Chapelle, partie comprise entre la rue Mirabeau et la rue de la Fonderie; cette demande est formulée par M. Goblet. — M. Descamps donne lecture de la lettre qui a été adressée à l'administration. — M. le Maire. Maintenant, il y a des bâtiments sur la moitié de la longueur du boulevard, plus 21 à 25 mètres.

Le renvoi à la Commission des travaux est prononcé.

Les alignements de la rue de la Limite

L'ordre du jour appelle la discussion de la question des alignements de la rue de la Limite. M. le Maire A différentes reprises, l'administration de Croix s'est abouchée avec celle de Roubaix. Il faut d'abord fixer les alignements avant de procéder au pavage et, si vous voulez que les travaux soient terminés avant l'hiver, il est temps de s'y mettre. Je propose de renvoyer cette question à la Commission de la voirie. Le projet primitif du travail à exécuter a été dressé par nous; mais modifié ensuite par Roubaix, qui n'aura plus de cette façon aucune observation à soulever. Renvoi à la Commission de la voirie.

Le Conseil adopte les crédits alloués pour l'entretien des chemins ruraux, rues et aqueducs en 1891.

Les frais de recensement

M. le Maire propose de voter une somme de 1400 fr. pour couvrir les frais du recensement. En 1886 dit-il, alors que le nombre d'habitants s'élevait à 9500, on a voté un crédit de 950 francs. Cette année, on constate un chiffre de 12524 habitants ; vous voyez que le travail a été beaucoup plus long. — M. Florin trouve la somme no peu élevée : 1200 fr. lui paraissent suffisants. — M. Segard se range à l'avis de M. le Maire et les 1400 francs sont votés.

La rue de Bapaume

M. le Maire. — Nous avons tenté une dernière démarche près de M. Dejaegher relativement à la rue de Bapaume. Celui-ci impose des conditions que nous ne pouvons accepter sans annuler la commission d'insalubrité.

Il ne nous reste qu'un moyen : la formation d'un syndicat ; c'est pourquoi nous avons classé cette rue comme chemin rural. M. Descamps donne lecture de la loi du 20 août 1881 sur les chemins ruraux. — M. le Maire. Il y a lieu d'autoriser l'administration à former un syndicat. — M. Manfez. On aurait où commencer par la. — M. le Maire. On fera toute diligence. Adopté.

M. Descamps lit deux rapports de la commission des logements insalubres relatifs à deux propriétés de la rue de Bapaume. La commission reconnaît certains travaux nécessaires. — M. Mangez. Les membres de la commission ne devraient pas toucher des planches dans les murs; on devrait forcer les propriétaires à mettre des pierres. Ces rapports sont homologués par le Conseil.

La rue Mirabeau

On continue par la réception des travaux définitifs de la rue Mirabeau. — M. le Maire. M. l'agent-voyer a procédé il y a 15 jours, à cette réception et il a trouvé les travaux bien faits; il y a lieu d'approuver les dépenses s'élèvent à 9797,73 y compris honoraires et le devis était de 11.000 fr. Le conseil homologue.

Les assurances pour les bâtiments municipaux

M. le Maire. Je vous demanderai d'autoriser l'administration à renouveler les assurances; elles vont échoir toutes en même temps, le 25 septembre. — M. Mangez. On pourrait s'adresser à plusieurs compagnies. — M. le Maire. La dernière fois on a procédé de cette façon. Il suffira qu'elles nous soumettent leur prix. Adopté.

Secours pour les victimes de Fourmies

M. Castel. Je propose de voter cent francs pour les victimes de Fourmies. La somme est minime et j'espère que ma motion sera bien accueillie. — Un conseiller trouve que ce n'est pas beaucoup. — M. le Maire approuve la proposition de M. Castel et fait remarquer qu'à Roubaix, où la population est dix fois plus forte qu'à Croix, on a voté 1.000 francs.

M. Roger. En effet, à Lille, on a alloué pour les victimes 1000 fr. et à Roubaix 1000 fr. — *Un conseiller*. Tourcoing en voté davantage. — M. Segard trouve qu'en accordant 100 francs, on sera très généreux. — Il est procédé au vote à mains levées : à l'unanimité la somme est adoptée

Le service des pompes à incendie

M. J.-B. Roger demande au Conseil d'autoriser l'achat de 100 mètres de tuyaux en toile pour le service des pompes à incendie à raison de 1 fr. 60 le mètre, et aussi des raccords. La dépense revendra en tout à environ 200 fr. — M. Guibal appuie M. Roger. — M. le Maire. Il n'y a pas de raison pour ne pas accorder ce que sollicite M. Roger puisque c'est nécessaire. On a pu en juger à l'incendie de dimanche soir. — Adopté.

La rue du « Petit Boutique »

M. Desrumaux demande l'élargissement de la rue du Petit Boutique, sur le territoire de Croix. Cette question est renvoyée à la commission de la voirie, sur la demande de M. le Maire.

Le chemin vicinal n. 7

M. Descamps donne lecture d'une pétition d'un groupe d'habitants, relative au chemin vicinal n. 7, publiée dans un journal, à la date du 11, et d'une lettre de M. Lecoutre concernant la même question. Il s'agit de plaintes à propos de la dégradation du chemin causée surtout par le charriage de briques et d'une demande d'indemnité à accorder à la commune. — M. le Président. Cette lettre m'a été envoyée 24 heures après qu'elle avait paru dans le journal; les lettres qui ont suivi ont été adressées aux membres du Conseil.

M. Descamps lit une longue correspondance échangée entre l'administration et M. Lecoutre, et aussi un rapport de M. l'agent-voyer de la circonscription de Tourcoing; ce rapport reconnaît que seul l'hiver a été cause du mauvais état de tous les chemins. Il estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande de M. Lecoutre.

M. le Maire. — J'ai saisi immédiatement un agent-voyer de cette question et vous avez entendu son rapport. Ce chemin se trouve en partie sur Croix et en partie sur Wasquehal. Il est dans les mêmes conditions que tous les autres. — M. Desrumaux. Il fait meilleur la que dans les rues de Roubaix.

M. le Maire. On lui a déjà demandé de reconnaître ce chemin. La commune n'est pas obligée de faire le bonheur des propriétaires qui ouvrent des rues. Je viens encore de recevoir, — cinq minutes avant la séance — une lettre de M. Lecoutre ; mais je crois qu'il y a lieu d'adopter le rapport de M. l'agent-voyer, tout simplement.

Comme j'ai été particulièrement visé, attendu que les briqueteries situées à proximité m'appartiennent, si vous avez des observations à faire, faites-les hardiment.

Personne ne prend la parole, le rapport de M. l'agent-voyer, mis aux voix, est adopté.

M. le Maire demande le huis clos pour discuter différentes questions particulières. Il est 10 h. 15.

LA CATASTROPHE DE COMPIÈGNE

LA JOURNÉE DE MERCREDI

Compiègne, 3 heures. — Je suis allé ce matin au barrage de Verberie et j'ai remonté le cours de l'Oise jusqu'à Venette. Partout les recherches continuent, mais sans résultats.

On ne comprend rien à cette situation et l'on est plus convaincu que jamais qu'il doit y avoir une grappe humaine accrochée aux moellons du barrage de Venette.

Ce qui est plus inexplicable, c'est que les deux cadavres qu'on a vu ou cru voir flotter à deux cents mètres ne se retrouvent pas.

Ce soir, on va tendre un barrage de Verberie une série d'immenses filets de pêche maritime qu'on est allé chercher à Boulogne-sur-Mer et qui, lorsque les cadavres remonteront, les retiendront au passage.

On croit que la journée de demain ne se passera pas sans qu'on ressaisisse des cadavres de femme qui, étant plus légers par rapport à leur volume, doivent flotter plus vite.

On explore tous les trous, toutes les cravasses de la rivière. Partout règne la plus grande activité.

On a rapporté ce matin à Venette, le chapeau de Mme Toussin, qui a été trouvé au lieu dit *la Croix* avec un petit panier à fruits portant le nom de Mme Adolphe Crépy.

On a également retrouvé ce matin un grand coussin, une casquette à galons dorés et des papiers enfermés dans une boîte

Compiègne, 27 mai. — Le cadavre de François Clauscoor, connu à Lille sous le nom de John, a été retrouvé aujourd'hui par le vieux pêcheur Dailly, à 400 mètres en aval du barrage à l'endroit dit Le Ponceau. La décomposition du corps ne s'était pas encore produite; le cadavre a été déposé dans un des cercueils préparés pour les malheureuses victimes. La reconnaissance légale aura lieu demain, puis il sera expédié à Lille. Les recherches continuent avec activité.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 48600—23332

L'INCENDIE DE COUDEKERQUE-BRANCHE

(Nouveaux détails)

Au moment de l'explosion, M. Clère se trouvait dans son bureau. Sans perdre son sang-froid, il courut immédiatement fermer tous les robinets de communication et éviter ainsi un désastre plus épouvantable encore ; seule la chaudière à distillation fit donc explosion.

Comment ? C'est ce que l'on se demande encore : Est-ce une fissure qui s'est produite, ou des gaz échappés de la chaudière ont-ils pris feu ?

La chaudière qui a éclaté est située au milieu de l'usine; soigneusement construite, elle est entourée d'un revêtement en briques, ce qui a donné tant de force à l'explosion.

Non loin de là se trouve une autre chaudière à laquelle on a adapté des cheminées pour le dégagement des vapeurs; la flamme avait gagné et sortait par le haut des cheminées, ce qui faisait craindre une nouvelle catastrophe et paralysait les assistants, les empêchant d'approcher.

Une demi-heure s'écoula dans l'attente avant que l'on pût songer à prendre des mesures. Comme nous l'avons dit, le pétrole se répandit dans l'usine et une mer d'un nouveau genre s'étendit sur toute la surface occupée par la fabrique, lançant des flammes hautes de près d'un mètre qui venaient lécher les réservoirs et les autres chaudières.

Le pétrole se répandit aussi dans les fossés et tous les ruisseaux environnants, mais l'usine étant heureusement en contre bas de la route, la flamme ne put atteindre les maisons du voisinage.

Une bavette, seule, bâtie dans l'enceinte de l'usine, a donc été la proie des flammes.

On eût pu avoir de plus grands malheurs encore à déplorer, si depuis quelque temps l'usine n'avait été entourée d'un mur d'enceinte imposé par l'administration ; un revêtement en terre courant le long de ce mur le protégea aussi contre les flammes, et empêchant les hasardeux qu'avaient pu causer un intérêt trop intense à développé par le feu, arrêta l'écoulement du liquide.

Mercredi, à dix heures et demie du matin, l'incendie continuait toujours, mais comp étement localisé; tout danger avait donc disparu.

Nous avons dit qu'il y avait sept victimes; cinq seulement ont pu être retrouvées. Il y a quatre morts, la dernière est à l'hôpital dans un état absolument désespéré. Malgré les recherches, deux corps manquent encore; on compte les retrouver sous les décombres.

L'assurance s'élève à 150,000 fr., répartie entre quatre compagnies.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— *Union Fédérale Colombophile*. — Vendredi 29 mai 1891 de 3 à 6 h. 1/2 du soir, inscription des pigeons pour le grand concours international de Rambouillet Prix d'honneur 1000 fr. offert par la Société « Le Pigeon Roux » établi chez M. Jean Baptiste Biert, rue de la Chaussée (derrière l'église Saint-Joseph)

Des paniers seront spécialement réservés aux femelles.

MM. les amateurs sont instamment priés de faire marquer leurs pigeons de bonne heure, pour éviter l'encombrement, plusieurs bureaux fonctionneront à partir de 3 heures.

— *Avis aux amateurs colombophiles*. — Le sieur Keuze Auguste, cabaretier au Bon Coin, rue Pellart, 72, rappelle aux amateurs colombophiles son concours sur Clermont, le dimanche 31 mai; 100 francs de prix d'honneur. Mise en panier la veille de 3 à 6 heures du soir.

NORD

Bésieux — *Une lionne en liberté*. — Dans la soirée d'avant-hier, une lionne échappée il y a une quinzaine de jours d'une ménagerie installée dans une commune belge voisine de la frontière, s'est réfugiée dans le petit bois de Bésieux et, pendant la nuit a étranglé une vache et dévoré en partie un bœuf.

Plusieurs habitants d'Angre-lez Raisin, l'ayant aperçue dans la journée de mercredi, ont tiré plusieurs coups de feu sur lui, mais sans l'atteindre.

Le propriétaire de la ménagerie a amené un de ses lions en cage et s'efforce d'attirer sa lionne trop sauvage dans un piège et de la prendre vivante.

Dans la soirée d'hier, on a aperçu cette lionne sur la grande route de Lille. Elle se dirigeait vers Tressin.

L'assassinat de Ramousies — Voici de nouveaux détails sur ce crime.

Un cultivateur de Ramousies, le nommé Floris-Adolphe Delhaye, a tué d'un coup de fusil, lundi dernier, M. Louis Moreau, garde-chasse au service de M. Lhomme, propriétaire à Liessies.

Delhaye avait gardé rancune à Moreau par suite d'un procès-verbal que ce dernier avait dressé contre lui en septembre 1890. Il le rencontra lundi auprès d'un bois dit la *Tricolette* et après une violente dispute il lui prit son fusil, que le garde portait en bandoulière, et lui en tira un coup dans le ventre.

Dès que Moreau fut tombé, Delhaye brisa la crosse du fusil et le cacha sous des fagots; il cacha aussi la ceinture de cuir que le garde portait.

Le fils de Moreau, envoyé à la recherche de son père par sa mère inquiète, le trouva étendu dans une mare de sang et semblant revenir à lui.

Moreau a pu raconter la scène qui s'était passée entre lui et Delhaye. Il est mort à six heures et demie du soir, entouré de M. le curé de Ramousies et de plusieurs médecins.

MM. Roff, juge d'instruction à Avesnes, Houenx, substitut du procureur de la République et V. Dubois, greffier, sont descendus sur les lieux dans la soirée.

Delhaye après avoir été interrogé par les gendarmes, a été conduit à la maison d'arrêt d'Avesnes. Il regrette son crime.

La victime et le meurtrier jouissaient de l'estime de la population de Ramousies, qui est douloureusement impressionnée.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX*. — *Déclarations de naissances du 27 mai*. — Fernande Liénard, rue des Champs, 10. — Emile Hauwel, rue du Bassin, 47. — Suzanne Declerck, rue du Tilleul. — Gonzague Dhalluin, rue du Moulin, 50. — Adrien Corneille, Hôte-Dieu. Madeleine Beuscart, rue de la Basse-Masure. — *Déclarations de décès du 27 mai*. — Edmond Panx, 2 ans, rue Vallon cour Chevalier. — Jérôme Stoffyn, 10 mois, rue de Lannoy, 458. — Denis Castelein, 29 ans, dans le canal. — Désiré Reverd, 67 ans, Hôtel-Dieu. Hélène Delrue, 1 an, rue Maufait. — Raymonde Rasseneur, 1 an, rue Franklin. — Léon Allinckx, 5 ans, rue du Moulin, 121.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEKIEN-PLAMONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Servais DEKIEN, ancien bourrelier, décédé à Roubaix, le 26 mai 1891, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 29 courant à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1/4, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 3 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Charles-Quint, 21.

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-LEMAN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de André-Auguste-Jose, à ROUSSEL, décédé à Roubaix, le 27 mai 1891, à l'âge de 2 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 29 courant à 8 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 73.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître Autel de l'église Sa-nt-Joseph, à Roubaix, le lundi 1er juin 1891, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Adelaïde FERRIER, épouse de M. Henri DUBAR, décédée à Neuvilette-Saint-Vaast (Pas de Calais), le 1er juin 1865, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Mouscron. — *Pélérinage à la Marlière*. — Le pélérinage des élèves du collège à Notre-Dame de la Marlière est une de ces anciennes institutions des frères de la Sté-Union que leurs successeurs ont tenu à honneur de conserver. Un temps splendide a favorisé sa sortie.

La croix de procession ouvre le cortège; derrière on porte un cierge de grand poids, offert par le collège à Notre-Dame de la Marlière. Suivent les différentes sections de la maison précédées de leur bannière. Les professeurs en rochet et M. le principal en chape blanche ferment la marche. Sur le parcours on chante des cantiques ou on récite le chapelet.

La messe solennelle, à 9 heures, est célébrée par M. le Principal et chantée en chœur par les élèves. Après l'Evangile, M. le Principal a, dans un discours éloquent, montré l'importance du culte rendu en ce sanctuaire béni de la Marlière; il a appelé les bénédictions de la Vierge, sur les élèves du collège et sur leurs parents venus nombreux de Mouscron, Tourcoing et Roubaix, assister à la Grand'messe.

A l'issue de la messe les élèves ont chanté plusieurs cantiques en chœur dans la chapelle.

— *Mordus par un chien enragé*. — Deux habitants de Mouscron, ont été mordus hier, par un chien enragé. Ils sont aussitôt partis pour Paris, se faire soigner à l'Institut Pasteur.

Par ordre de la police, une quarantaine de chiens, qui avaient été mordus par le chien enragé, ont été abattus.

Bruxelles. — MM. de Brouchere et Vandendorch ont été mandés, mercredi, devant le commissaire de police pour s'expliquer sur les discours prononcés par eux pendant la grève.

Charleroi. — La grève est en décroissance; on croit que la reprise du travail se fera insensiblement et sera complète la semaine prochaine.

LE MIROIR DU PASSÉ

Avez-vous jamais rêvé les yeux mi-clos lorsqu'il ne fait plus tout à fait jour, et qu'il ne fait pas encore nuit, aux mille petits incidents qui se sont produits autour de vous, depuis que vous avez conscience de vous-même?

Et si, suivant toute probabilité, vous avez trouvé quelques lacunes dans vos souvenirs, si votre mémoire cherche vainement à rattacher les uns aux autres, les chaînons rompus, n'avez-vous pas regretté de ne pouvoir évoquer instantanément, fidèlement, complètement l'image du passé?

Sans doute on trouverait dans cette image, bien des sujets de regrets : peut-être en constatant quelques erreurs de jugement, éprouverait-on aussi un peu de confusion ; sans doute on reconnaîtrait que l'on a quelquefois abandonné la proie pour l'ombre, négligé l'amitié pour la vanité... Que sais-je ! Mais, d'autre part, on trouverait une douceur mélancolique sans doute... comme tout ce qui touche au passé, mais réelle, à reconstituer tout ce qui fut.

Je crois même que l'on retirerait de cet examen un profit sérieux; en constatant que l'on a gardé à travers les années des amis fidèles, on aimerait ceux-ci plus encore, et l'on reconnaîtrait qu'ils compensent, et au-delà, le souvenir de ceux qui, traités en amis, n'ont pas été des amis, mais seulement des témoins malveillants de notre existence ; en s'apercevant que l'on s'est trompé lorsqu'on a trop bien jugé les uns, trop mal jugé les autres, on serait forcé de s'avouer que l'on n'est pas infaillible, et, parmi tous les exercices de l'intelligence, il n'en est point qui soit plus profitable pour la modestie et, au besoin, pour l'humilité de notre âme. Du moment où l'on admet que l'on n'est pas infaillible, la vanité s'abaisse, la justice se redresse, l'indulgence se montre à l'horizon.

Cet exorde a pour but d'engager nos jeunes lectrices à reprendre une coutume jadis assez répandue, aujourd'hui presque abandonnée, en un mot à écrire leur journal.

Je ne les encourage pas à faire de la *littérature*, à rechercher des *effets* en vue de la galerie; ce journal sera simplement le *phonographe*, enregistrant fidèlement chaque jour les moindres détails de leur existence; elles sont libres d'y ajouter quelques réflexions; cette gymnastique de l'intelligence leur sera même utile, en les accoutumant à se faire des opinions, au lieu de se contenter d'impression qui ne reposent sur aucun argument valable; et malheureusement il existe un certain nombre de femmes disposées à croire que leur impression trouble, vague, incomplète, peut se substituer à une opinion raisonnée, tant sur les choses que sur les gens.

Pour exécuter le plan que je suggère, il suffit d'acquérir chaque année un petit cahier relié, s'inscrire sur sa première page le millésime de l'année, puis d'y écrire *chaque jour* quelques lignes, plus ou moins nombreuses, relatant les événements de la journée ; un grand nombre de jours, et même un certain nombre d'existences s'écoulent sans événements... d'accord ; mettons que l'on écrira les incidents de la journée, si insignifiants qu'ils puissent être; leur insignifiance même les exilerait de notre mémoire, et vers le milieu, ou le soir de notre vie, nous retrouverions difficilement le souvenir de telle parente affectueuse, de telle amie dévouée, si le journal ne portait pas à une date quelconque, que cette parente nous a apporté des fruits, ou que notre amie étant souffrante, nous l'avons été visiter.

Car ce n'est pas seulement notre existence passée que le journal évoquera pour nous et pour notre postérité : il retracera quelques traits de l'existence de tous ceux que nous avons connus ou aimés : les *méfaits* de nos jeunes frères, les petites querelles avec nos sœurs, la relation des parties de plaisir faites en famille et entre amies ; fidèlement poursuivi, le journal deviendra, ainsi que le dit le titre placé en tête de ces lignes, le miroir du passé, un monument élevé insensiblement, et dont nous apprécierons l'utilité ou l'agrément à dater du méridien de notre vie.

Seulement, quelques conditions sont indispensables pour obtenir ce résultat :

Matériellement, l'exactitude qu'aucun prétexte ne fera vaciller : il faut écrire chaque jour, sans jamais manquer, quelques lignes le soir, avant d'aller dormir ; même au retour d'un bal, même en voyage, il importe de ne jamais passer un jour sans écrire quelques lignes, retraçant les incidents de la journée.

Moralement, la sincérité; il faut écrire la vérité, sans l'embellir, sans la farder, ni l'accommoder d'après les conseils de la vanité; celle-ci la transformerait si complètement, qu'elle deviendrait méconnaissable.

Jadis, en remontant très loin en arrière, beaucoup de femmes écrivaient ainsi, au jour le jour, une sorte de relation de leur existence; on appelait ce journal un *Livre de raison*; on le conservait dans les familles; on y trouvait souvent, donnés par les événements, des conseils ou des exemples utiles à suivre.

Quoi qu'en puissent penser celles de nos contemporains qui donnent aux fanfreluches, à la lecture des romans, une somme de temps si considérable, que le temps leur fait toujours défaut, le soin d'écrire quelques lignes chaque jour, n'est point très fatiguant et ne peut jamais être inutile; malheureusement la génération actuelle est éprise du résultat immédiat et tangible; les longues échéances la rebutent; il semblerait qu'elle dédaigne le passé, doute de l'avenir, et se livre toute entière au culte du moment présent; c'est ainsi que vivent les oiseaux: mais ils n'ont pas de cervelle; nous ne devons donc pas les considérer comme des modèles bons à imiter.

EMMELINE RAYMOND.

Faits divers

Plus d'arrêt dans les trains. — Voilà qui va faire l'étonnement de bien des gens; on vient de résoudre en Amérique le problème suivant :

« Prendre et déposer des voyageurs à toutes les stations sans s'arrêter ni même sans ralentir la marche du train, cela à toute vitesse. »

Il faut dire que le train américain est de construction [illegible] et ne ressemble guère aux trains européens. Les voitures sont pourvues d'une plate-forme à chaque extrémité et des passerelles relient ensemble toutes les voitures, voici comment on procède :

Pendant le parcours, le conducteur fait passer dans les derniers wagons les voyageurs qui doivent s'arrêter à la prochaine station. Une fois le train arrivé à proximité de cette station, un mécanisme ingénieux produit le déclanchement voulu, les wagons sont détachés du train, et, aiguillés à temps, ils sont dirigés, en raison de la vitesse acquise, sur une plate-forme où ils s'arrêtent d'eux-mêmes et où les voyageurs descendent alors tout à leur aise, sans être bousculés et pressés.

Pour les voyageurs à prendre, la chose a lieu de la manière suivante : A l'autre extrémité de la même plate-forme, un wagon est tout prêt dans lequel sont montés tous les voyageurs partants. La machine du train en marche opère en passant le déclanchement du wagon qui, descendant une pente rapide et voulue, vient de lui-même s'attacher au train sans être arrêté.

On nous écrit de Rouen que les PAQUEBOTS A VAPEUR POUR VOYAGEURS *entre Rouen, Honfleur et le Havre*, vont commencer leur service d'été à partir du